

Dans les prisons, « le seul moyen de mettre fin à la surpopulation est de limiter le recours à l’incarcération »

Le Monde, Tribune par Matthieu Quinquis, Président de l’Observatoire international des prisons et Jean-Claude Samouiller, Président d’Amnesty International France, le 30 janvier 2023

https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/01/30/dans-les-prisons-le-seul-moyen-de-mettre-fin-a-la-surpopulation-est-de-limiter-le-recours-a-l-incarceration_6159870_3232.html

Plus on construit, plus on enferme : la création de nouvelles places ne remédie en rien à la surpopulation carcérale et aux conditions de détention indignes, condamnées par la Cour européenne des droits de l’homme, soulignent, dans une tribune au « Monde », Matthieu Quinquis, président de l’Observatoire international des prisons, et Jean-Claude Samouiller, président d’Amnesty International France.

Il y a aujourd’hui trois ans, le 30 janvier 2020, la Cour européenne des droits de l’homme [condamnait la France](#) pour la surpopulation « structurelle » de ses prisons et l’indignité de ses conditions de détention. Les qualifiant de « *traitements inhumains ou dégradants* », elle enjoignait à l’Etat d’engager une politique de « *résorption définitive de la surpopulation carcérale* ».

En dépit de cette condamnation, la France n’a jamais autant incarcéré. En novembre 2022, elle battait même son record historique de personnes détenues. Au 1^{er} janvier 2023, ce sont plus de 72 000 personnes qui sont enfermées dans nos prisons, dont plus des deux tiers dans des maisons d’arrêt aux conditions de vie indignes. Le taux moyen d’occupation y dépasse 141 % ; dans certaines, il s’élève à plus de 200 %. Et 2 111 personnes sont contraintes de dormir sur un matelas posé à même le sol.

Le vertige est plus grand encore lorsqu’on se rappelle qu’à l’issue du confinement du printemps 2020, le pays avait connu [une baisse drastique du nombre de prisonniers](#). En peu de temps, la justice française a ainsi ranimé l’engrenage répressif dans lequel elle était enferrée et a enfermé plus de 14 000 personnes.

Une politique inefficace et coûteuse

Les acteurs du monde carcéral et les autorités indépendantes ne cessent d’alerter sur les conséquences dramatiques de cette situation. Les atteintes aux droits fondamentaux des personnes détenues sont telles que la contrôlease générale des lieux de privation de liberté (CGLPL) a multiplié les [recommandations en urgence](#) et est récemment allée jusqu’à

préconiser la suspension de toute nouvelle incarcération dans la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy (Yvelines).

Pour répondre aux impératifs humanitaires, juridiques et politiques de la surpopulation carcérale, le gouvernement préfère se réfugier derrière la création de 15 000 nouvelles places de prison à l'horizon 2027, plutôt qu'affronter les causes de ce problème structurel. La mise en service de nouveaux établissements n'a pourtant jamais permis de réduire la surpopulation. Depuis trente ans, en même temps que la France a construit 24 000 places de prison, elle a, selon nos calculs réalisés à partir des données publiées par le ministère de la justice, enfermé près de 27 000 personnes supplémentaires. Plus on construit, plus on enferme.

Cette politique n'est pas seulement inefficace, elle est aussi extrêmement coûteuse : il faut 250 000 euros pour construire une place de prison. En s'entêtant à ériger de nouveaux murs et à faire couler des milliers de tonnes de béton, les pouvoirs publics assèchent les fonds disponibles pour rénover les prisons vétustes, mettre en place de véritables politiques de réinsertion et favoriser les alternatives. Et semblent oublier que le seul moyen de mettre fin à la surpopulation est de limiter le recours à l'incarcération.

Une justice « plus sévère »

En décembre 2022, [le Conseil de l'Europe](#) a d'ailleurs exprimé sa « *vive préoccupation* » face à l'« *aggravation de la situation* » française et rappelé la nécessité d'« *adopter rapidement une stratégie globale et cohérente pour réduire, sur le long terme, la surpopulation carcérale* ». Surtout, il presse la France de « *mettre l'accent sur toutes les mesures alternatives à la détention (...) plutôt que de continuer à augmenter les places carcérales* ». Que faut-il donc de plus au garde des sceaux et au Parlement pour agir ? Tandis que les alertes et les condamnations se succèdent, que les personnes détenues sont exposées à des conditions de vie de plus en plus indignes, nous ne voyons hélas rien venir.

« Le premier quinquennat d'Emmanuel Macron s'est soldé par la création ou le durcissement de 120 infractions punissables de prison »

Au contraire, nous constatons des politiques pénales toujours plus répressives : on enferme toujours plus, et toujours plus longtemps. Le garde des sceaux l'assume d'ailleurs pleinement : « *Les chiffres démontrent à l'évidence, sans aucune ambiguïté possible, que la justice est plus sévère aujourd'hui qu'auparavant* », relevait-il récemment devant les sénateurs lors de son [audition le 8 novembre par la commission des lois](#).

Et pour cause, le premier quinquennat d'Emmanuel Macron s'est soldé par la création ou le durcissement de 120 infractions punissables de prison, sans qu'aucune augmentation de la délinquance ne soit démontrée. Cette inaction est d'autant plus insupportable que, début janvier, le ministre de la justice a présenté un plan d'action pour la justice, dernière étape des Etats généraux voulus par le gouvernement en octobre 2021. En matière pénitentiaire, ses annonces confirment son obstination déraisonnable à construire et à enfermer.

Les solutions viables et pertinentes sont pourtant connues. En juin 2022, la section française de l'Observatoire international des prisons et Amnesty International ont énuméré [un ensemble de recommandations](#) permettant de s'attaquer à la surpopulation dans les établissements pénitentiaires. Il faut s'engager dans la voie de la dépenalisation de certains comportements comme la conduite sans permis ou la consommation de stupéfiants, réduire drastiquement l'usage de la détention provisoire, renforcer l'usage des alternatives à l'emprisonnement, limiter le recours à la comparution immédiate qui multiplie par huit le risque d'être condamné à de la prison, réduire enfin la durée des peines de prison qui a doublé en quarante ans.

Tout cela exige de remettre en cause la place centrale de la prison dans notre système pénal et d'engager une réflexion globale et cohérente sur qui on envoie en prison, pourquoi et dans quel but. La gravité et l'urgence de la situation imposent un engagement réel des autorités. La lutte contre l'indignité des conditions de détention doit être une priorité !